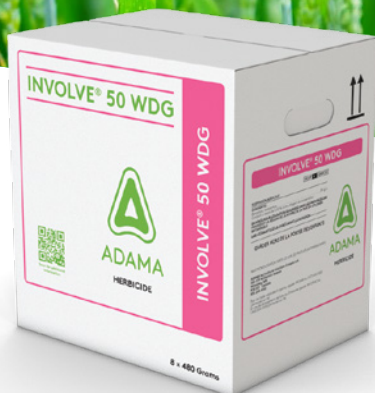




INVOLVE^{MD} 50 WDG

Nouvel herbicide du groupe 2 d'ADAMA permettant de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et graminées en application de présemis.



GROUPE 6

Matière Active

50% Tribénuron-méthyle = WDG

Format

Caisse : 10 bidons de 480 g

Doses d'application et nombre d'acres pouvant être traités

Dose : 6 g/ac

Acres traités :

- 80 ac/bidon
- 800 ac/caisse

Volume d'eau

Voie terrestre : 22 à 44 L/ac (5 à 12 gal US/ac)

Voie aérienne : Ne pas appliquer

Résistance à l'entraînement par la pluie

1 heure

CULTURES HOMOLOGUÉES

- Avoine
- Blé (de printemps, d'hiver)
- Féveroles
- Fléole des prés
- Haricots secs
- Orge de printemps
- Pois de grande culture
- Soya
- Trèfle alsike
- Trèfle rouge

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Consulter l'étiquette homologuée pour connaître la liste complète des mauvaises herbes supprimées et pour obtenir des informations sur le mélange en réservoir.

LORSQU'IL EST MÉLANGÉ EN RÉSERVOIR AVEC DU 2,4-D ESTER

- Amarante à racine rouge
- Ansérine de Russie
- Bourse-à-pasteur¹
- Chardon des champs (suppression des parties aériennes)
- Chénopode blanc
- Crépis des toits¹
- Euphorbe à feuilles de serpolet
- Hélianthe annuel
- Kochia à balais (2^e à 10^e feuille)
- Laitue scariole
- Mémilot
- Moutarde de l'Inde
- Moutarde des champs
- Neslie paniculée
- Radis sauvage
- Renouée liseron²
- Sagesse-des-chirurgiens¹
- Sisymbre élevé
- Soude roulante
- Tabouret des champs¹
- Vélar d'Orient
- Vélar fausse giroflée

LORSQU'IL EST MÉLANGÉ EN RÉSERVOIR AVEC DU GLYPHOSATE

- Amarante à racine rouge
- Blé spontané
- Brome des toits
- Canola spontané (y compris les variétés de canola tolérantes au glyphosate)
- Chardon des champs²
- Chénopode blanc
- Crépis des toits
- Folle avoine
- Ivraie de Perse
- Kochia à balais
- Lin spontané
- Moutarde des champs
- Orge spontanée
- Ortie royale
- Petite herbe à poux
- Pissenlit (suppression des parties aériennes)
- Renouée liseron
- Renouée persicaire
- Sagesse des chirurgiens
- Saponaire des vaches
- Sétaire géante
- Sétaire verte
- Soude roulante
- Tabouret des champs
- Vergerette du Canada

¹ Rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps

² Répression seulement



INVOLVE^{MD} 50 WDG

COMMENT LE PRODUIT AGIT-IL ?

INVOLVE^{MD} 50 WDG inhibe la production de l'enzyme ALS, ce qui stoppe rapidement la croissance de la plante et provoque une décoloration (rouge, jaune, violette) au point de croissance, laquelle se propage à toute la plante en 1 à 3 semaines.

STADE DE LA CULTURE

- Présemis

VOLUME D'EAU

- Par voie terrestre : 22 à 44 L/acre (55 à 110 L/ha)
- Ne pas appliquer par voie aérienne

RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR HOMOLOGUÉS ET VALIDÉS

- 2,4-D ESTER 700
- AIM^{MD} EC
- Authority^{MD} 480
- Dicamba L
- Glyphosate

DOSE D'ADJUVANT

- Agral^{MD} 90 à raison de 3,5 L pour 1000 L de solution de pulvérisation (0,35 % vo./v)
- Tous les mélanges en réservoir ne nécessitent pas un adjuvant. Voir l'étiquette pour plus de détails.

ROTATION DES CULTURES

Un intervalle de réensemencement minimum de deux mois devrait être respecté après l'application de ce produit pour les cultures autres que les céréales. Après deux mois, on peut semer les cultures suivantes : canola, lin, lentilles, luzerne. Toutes les cultures peuvent être ensemencées l'année suivant l'application.

DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE

Sans objet

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Ajouter un tiers du volume d'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Tout en faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité nécessaire d'INVOLVE^{MD} 50 WDG. S'assurer que l'herbicide est complètement dispersé avant l'addition des autres composants du mélange en réservoir.
3. Lorsqu'INVOLVE^{MD} 50 WDG est en suspension, ajouter la quantité requise des autres composants destinés à être mélangés en réservoir.
4. Se référer à la section Instructions particulières aux mélanges en réservoir pour connaître l'ordre d'addition ainsi que les autres directives de mélange.
5. Ajouter le reste de l'eau. Si un agent antimousse est nécessaire, l'ajouter en dernier.
6. Utiliser un volume minimum d'épandage de 55 L/ha.
7. Pour les mélanges subséquents, réduire la quantité de solution restant dans le réservoir à 10 % ou moins du volume initial avant de recommencer l'opération à l'étape 1. Si cela est impossible, délayer INVOLVE^{MD} 50 WDG dans une petite quantité d'eau (5-10 L) de façon à former une bouillie avant de l'ajouter au réservoir. Il n'est pas nécessaire de délayer le 2,4-D ester à faible volatilité. Une agitation continue est nécessaire pour maintenir les constituants du mélange en réservoir avec INVOLVE^{MD} 50 WDG en suspension.
8. Si on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, bien l'agiter pour remettre les constituants en suspension avant la pulvérisation. Utiliser la préparation d'INVOLVE^{MD} 50 WDG dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

RESTRICTIONS CONCERNANT LE PÂTURAGE

Sans objet

ENTREPOSAGE

Peut être conservé à n'importe quelle température.

CONSEILS PRATIQUES :

Le degré de suppression et la durée de l'effet dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur taille, de la couverture de la pulvérisation et des conditions de croissance. L'activité du mélange d'herbicides peut être retardée par des conditions froides et sèches après l'application.

Des dommages aux cultures de légumineuses peuvent se produire sur des sols à texture grossière, pauvres en matière organique (moins de 3 %), ou dans des champs aux sols variables, des zones graveleuses, des zones sableuses ou des buttes érodées. Évitez de semer des légumineuses dans des sols contenant plus de 50 % de sable.



ADAMA

Il est important de toujours lire et suivre le mode d'emploi inscrit sur l'étiquette du produit homologué. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Numéro sans frais : 1-855-264-6262 Site Web : ADAMA.COM

^{MD} INVOLVE est une marque déposée d'ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltée. Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives. © 2022 ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltée.